



Réseau  
Hospitalier  
Neuchâtelois

## COMMUNICATION

communication@rhne.ch  
tél. 032 713 30 44

## COMMUNICATION AUX MEDIAS

# Certificat Covid et pièce d'identité requis pour les visiteurs du RHNe

**Dès le mercredi 1<sup>er</sup> septembre, visiteurs, accompagnants et fournisseurs des sites hospitaliers devront présenter un certificat Covid-19 et une pièce d'identité. Les collaborateurs non vaccinés ou non immunisés devront être dépistés une fois par semaine.**

Le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) a pour mission de garantir la sécurité des patients, des visiteurs et de ses collaborateurs. Face à la recrudescence du nombre de cas en lien avec le variant delta, les mesures suivantes entreront en vigueur dès le mercredi 1<sup>er</sup> septembre prochain :

- Les visiteurs, accompagnants et fournisseurs (représentants et prestataires compris) devront **présenter un certificat Covid-19 accompagné d'une pièce d'identité pour pouvoir entrer sur les différents sites de l'institution**. Un seul accompagnant par patient sera autorisé. Des contrôles systématiques seront effectués aux entrées
- Les collaboratrices et les collaborateurs **non vaccinés ou non immunisés devront se faire dépister de manière hebdomadaire**. Ce mardi 24 août, jour du lancement de la 4<sup>e</sup> campagne de vaccination interne, plus de 75% des collaborateurs/trices étaient immunisés. La prise en charge des coûts des dépistages suivront les ordonnances et directives du Conseil fédéral en la matière. En cas de quarantaine contact, la rémunération est indemnisée à hauteur de 80% du salaire assuré par les allocations pertes de gain (APG), conformément à l'ordonnance sur les pertes de gain Covid-19.

Les enfants de moins de 12 ans, non éligibles pour le certificat Covid, ne pourront pas faire de visite à des proches hospitalisés. Des exceptions seront faites pour la visite des nouveaux nés par la fratrie, pour un motif médical ou pour les fins de vie. Les accompagnants devront également présenter un certificat Covid-19, à l'exception des urgences et des personnes incapables de se déplacer seules.

Pour les patients, le certificat Covid-19 ne sera pas exigé. Les patients non vaccinés qui bénéficieront d'une opération programmée seront testés lors de la consultation de pré-hospitalisation. Le RHNe rappelle que la vaccination reste le meilleur outil actuellement disponible pour limiter la propagation du coronavirus alors que le variant delta est désormais majoritaire en Suisse.

Neuchâtel, le 24 août 2021